

## LA QUESTION DU PLÉBISCITE

DISCOURS DU

Très Honorable W.-L. MACKENZIE KING

*Premier Ministre du Canada*

LE 7 AVRIL 1942

Je désire vous parler ce soir, compatriotes canadiens, sur un sujet qui, en ce temps de guerre, est de première importance, tant au point de vue de la situation actuelle du pays qu'à celui de sa sécurité future; sur un sujet qui par conséquent touche de près les foyers et l'existence de tous.

Lundi, le 27 du présent mois, vous serez priés de donner au gouvernement une entière liberté d'action pour l'accomplissement de son devoir dans la poursuite de la guerre. Cela peut vous paraître une étrange demande. Ce qui peut paraître plus étrange encore, c'est que cette requête soit faite en temps de guerre. Nous reconnaissons tous, je le crois, qu'un gouvernement a plus besoin de liberté d'action en temps de guerre qu'en temps de paix. Pourquoi alors, demanderez-vous, le gouvernement vient-il, en ce temps de guerre, nous demander entière liberté d'action?

La réponse n'est pas, comme vous pourriez le supposer, que le gouvernement ne possède pas tous les pouvoirs constitutionnels qu'il lui faut pour la conduite de la guerre. Le gouvernement n'a les mains liées ni par la loi ni par la constitution. Il a reçu du Parlement des pouvoirs bien plus vastes pour le temps de la guerre que ceux dont il dispose en temps de paix. Il est important que vous compreniez qu'aujourd'hui, de par les pouvoirs juridiques qu'il possède, le gouvernement est absolument libre de prendre toute mesure quelconque qui sera approuvée par la majorité des membres du Parlement. Ce pouvoir du gouvernement fédéral subsistera jusqu'à la fin de la guerre.

Puisqu'il en est ainsi comment le gouvernement a-t-il les mains liées, me demandera-t-on? Quel est ce lien? Quelle est la restriction qu'il cherche à faire disparaître? Pourquoi cette restriction a-t-elle été imposée? Pourquoi le gouvernement et le Parlement ne prennent-ils pas eux-mêmes la responsabilité de régler cette question sans recourir à un plébiscite? Pourquoi, après deux ans et demi de guerre, la suppression de cette restriction est-elle devenue nécessaire?

On s'est maintes fois posé ces questions depuis que le gouvernement a annoncé son intention de vous demander de le libérer de ses engagements. Cela est tout naturel. Ce sont des questions au sujet desquelles vous comptez recevoir une réponse satisfaisante.

Si la possession du pouvoir était seule à entrer en ligne de compte dans les relations qui existent entre le peuple et le gouvernement, ce dernier aurait, bien entendu, une entière liberté d'action. C'est ce qui arrive sous un régime de dictature, où l'on ne tient aucun compte de la volonté du peuple. C'est d'après ce principe que les dictateurs nazi, italien et japonais agissent aujourd'hui.